



alliance mondiale  
pour les personnels  
de santé

Intégrer les **agents de  
santé communautaires**  
dans les plans nationaux  
de ressources humaines  
pour la santé

# Les Agents De Santé Communautaires

## Messages Clés

Consultation Mondiale Sur Les Agents De Santé Communautaires  
Montreux, Suisse, 29-30 Avril 2010

L'an 2000 a été marqué par un événement majeur : 189 pays ont signé la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui s'est traduite par les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont trois sont directement liés à la santé, soit :

OMD 4 – Réduire la mortalité infantile de deux tiers à partir des niveaux de base de 1990

OMD 5 – Réduire la mortalité maternelle de trois quarts à partir des niveaux de base de 1990

OMD 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

## Préambule

RÉALISANT que dans de nombreux pays les progrès accomplis n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; et que malgré les preuves considérables émanant de l'examen récent d'interventions pouvant avoir des répercussions sur la santé et la survie des mères, des nouveau-nés et des enfants, le personnel de santé qualifié nécessaire pour pouvoir élargir ces interventions au niveau des populations n'est toujours pas une réalité ;

CONSCIENTE de la reconnaissance accrue du fait que les agents de santé communautaires sont une partie intégrante des personnels de santé requis pour atteindre ces objectifs ;

NOTANT que des agents de santé communautaires ont été utilisés pendant de nombreuses années et à différents niveaux, et que certains pays utilisent déjà les agents de santé communautaires à l'échelon national et que d'autres l'envisagent sérieusement ;

RECONNAISSANT la nécessité de soutenir les pays dans cette décision et de choisir des stratégies appropriées s'agissant de l'utilisation des agents de santé communautaires en tant que partie intégrante de leurs ressources humaines pour la santé et systèmes de santé nationaux, l'Alliance mondiale pour les personnels de santé (l'Alliance) a commandité une étude visant à rassembler les données probantes actuellement disponibles sur l'utilisation des agents de santé communautaires à grande échelle.

À la suite de cette étude, une consultation mondiale réunissant des directeurs de programme, des décideurs et des experts a été organisée à Montreux (Suisse) les 29 et 30 avril 2010, pour examiner les recommandations du rapport, partager des expériences et élaborer un large accord portant sur des messages clés destinés aux pays pour l'intégration des agents de santé communautaires dans leurs personnels de santé au niveau national.

Ces délibérations ont permis de définir les messages clés suivants, liés au processus de planification et de production pour les agents de santé communautaires, l'attraction et la fidélisation de ce cadre, et la gestion des performances des agents de santé communautaires.



Photo: WHO/Cristopher Black

# Planification, Production et Déploiement

Intégrer pleinement les agents de santé communautaires dans les plans relatifs aux ressources humaines pour la santé et les systèmes de santé nationaux, en tenant compte des besoins existants, des avantages sociaux escomptés, des valeurs et préférences locales.

Impliquer les parties prenantes clés en matière de ressources humaines pour la santé dans le processus de prise de décisions, notamment les organes gouvernementaux pertinents, la société civile, les groupes privés à but non lucratif et les groupes de professionnels de la santé.

Assurer un suivi et une évaluation effectifs et solides tout au long du processus politique et de mise en œuvre pour l'élargissement des agents de santé communautaires.

Faire en sorte que tout élargissement du cadre d'agents de santé communautaires dans les systèmes de santé nationaux et/ou dans les projets non gouvernementaux prenne en compte comme il convient les coûts et ressources supplémentaires requis pour soutenir le cadre (notamment formation, supervision, équipement et fournitures, transport).

Prendre en considération la nécessité d'un renforcement complémentaire du système de santé existant pour instaurer un environnement habilitant afin de mettre en œuvre les politiques et les interventions prévues relatives aux agents de santé communautaires.

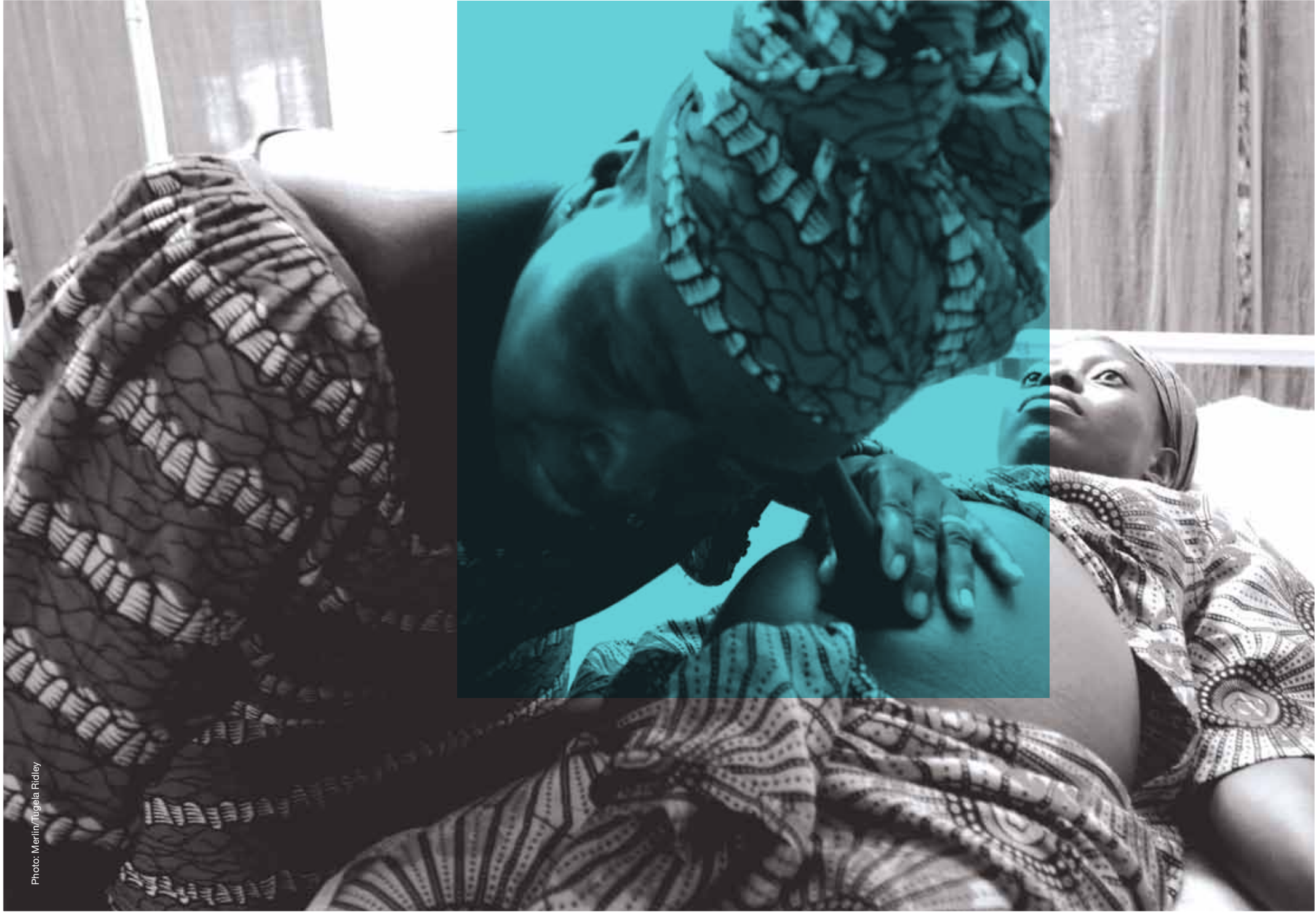


Photo: Merlin/Tugela Ridley

# Attraction et Fidélisation

Préparer et engager la communauté dès le début en ce qui concerne la planification, la sélection, la mise en œuvre, le suivi des agents de santé communautaires et le soutien à ces derniers.

Assurer une rémunération régulière et durable et, si possible, la compléter par d'autres avantages, pouvant comprendre des incitations financières et non financières.

Assurer un environnement aux pratiques positives, comprenant notamment une supervision de soutien régulière et continue, des questions liées à la santé et à la sécurité, les besoins des agents de santé communautaires en matière d'information et de communication, un environnement propre, une charge de travail gérable, et la disponibilité de médicaments/fournitures/équipement.

Établir des termes de référence pour les critères de sélection, la durée de la formation, et la portée des tâches qui soient clairement énoncés, rendus publics et respectés par l'ensemble des parties prenantes.

Fournir un cadre d'éducation suivi et permanent pour les agents de santé communautaires et, lorsque c'est possible, soutenir les opportunités de promotion, en tenant compte des besoins de l'individu ainsi que de l'organisation.



# Gestion des Performances

Les gouvernements assumeront la responsabilité générale de l'assurance qualité des agents de santé communautaires, dans le cadre de leur rôle d'intendance, même si les agents de santé communautaires sont formés et gérés par la société civile ou des groupes privés à but non lucratif.

La gestion des performances sera fondée sur un ensemble minimum normalisé de compétences répondant aux besoins de la communauté et à l'évaluation des stratégies; elle est spécifique au contexte.

La gestion et la supervision des agents de santé communautaires seront intégrées à celles des autres personnels de santé, à l'aide d'une approche d'équipe, et seront portées sur la croissance, systématiques, planifiées et budgétées en conséquence, afin d'obtenir la prestation de services et les résultats voulus en matière de santé.

“Les gouvernements assumeront la responsabilité générale de l'assurance qualité des agents de santé communautaires, dans le cadre de leur rôle d'intendance”

## Alliance mondiale pour les personnels de santé

Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20

1211 Genève 27

Suisse

Téléphone: +41 22 791 2621

Télécopie: +41 22 791 4841

Courriel: [ghwa@who.int](mailto:ghwa@who.int)

[www.who.int/workforcealliance/fr](http://www.who.int/workforcealliance/fr)

